CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (C. A. M. E. S.)

01 B.P. 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO) Tél.: (226) 50.36.81.46/72.80.74.34 - Fax: (226) 50.36.85.73 - Email: cames@bf.refer.org



Note à l'attention de Mesdames, Messieurs les Recteurs, Présidents d'Universités, Chefs d'établissements d'enseignement supérieur public et privé

N°030.2014/CAMES/SG/AA

Objet : Lancement du 29ème Colloque sur la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes

Mesdames, Messieurs,

Le 29^{ème} Colloque du Programme Reconnaissance et Equivalence des Diplômes du (PRED) se tiendra à Libreville au Gabon, du 26 au 29 novembre 2014.

Ce Colloque sera organisé sur la base de l'Accord du PRED, adopté par la 26^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, en avril 2009 à Dakar (Sénégal).

Il sera précédé pendant la même période, par la tenue du 24 au 25 novembre 2014 du huitième atelier en assurance qualité, de l'enseignement supérieur.

A ce titre, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les documents ci-après :

- le guide de constitution du dossier de reconnaissance et d'équivalence des diplômes : liste des pièces à fournir ;

- le guide de constitution du dossier en vue de la reconnaissance et/ou de l'équivalence des diplômes, titres et grades de l'enseignement : programmes de formation classiques ;

- le référentiel LMD;

- la décision n°001/2009 de la 26^{ème} session du Conseil des Ministre portant participation des établissements aux frais de gestion de l'accréditation et de l'assurance qualité;

- l'arrêté N°039/2014 portant mise en œuvre des décisions des colloques du Programme Reconnaissance et Equivalence des Diplômes, à compter de 2014.

Les dossiers de demande de reconnaissance/équivalence ou de renouvellement provenant des établissements publics et privés seront reçus au Secrétariat Général du CAMES à Ouagadougou, du 15 mars au 31 juillet 2014.

Conformément aux procédures en vigueur, le CAMES procédera entre le 1^{er} et le 31 octobre 2014 à une évaluation sur site de tout établissement demandeur d'une reconnaissance ou d'un renouvellement de reconnaissance.

Pour ce faire, tous les établissements candidats sont invités à procéder à leur auto-évaluation, avant la visite sur site des experts du CAMES.

Le Secrétariat Général du CAMES se tient à la disposition des institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IES/R), pour leur fournir toute information relative au colloque et aux procédures du PRED.

Veuillez agréez, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Ouagadougou, le 17 mars 2014

Le Secrétaire Général Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES

Professeur Bertrand MBATCHI